

Procédure de saisie des capacités disponibles en Nouvelle-Aquitaine Etablissements sanitaires (Version actualisée crise Covid-19)

La saisie des capacités disponibles dans le ROR par les établissements sanitaires offre une tendance régionale de la disponibilité. L'exactitude et la fraîcheur de cette information sont des impératifs au bon fonctionnement du dispositif régional d'orientation des patients

Cette information est accessible aux professionnels ayant un compte ROR. Pour y accéder :

<https://www.ror-nouvelle-aquitaine.fr>

Qu'est-ce qu'une capacité disponible ?

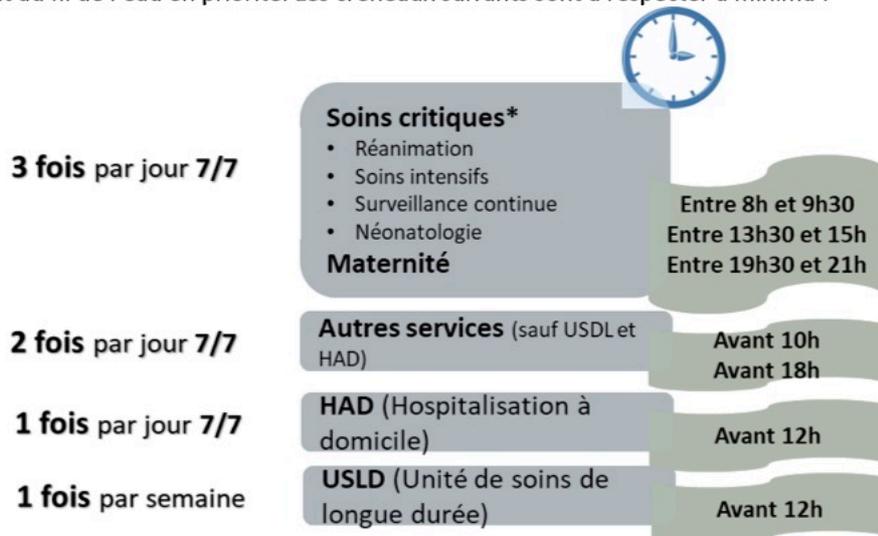
Il s'agit de toute capacité d'hospitalisation complète ou de semaine dans laquelle peut être couché un patient et pour laquelle le personnel nécessaire est présent. Cette capacité ne doit pas être réservée :

- En période normale, dans les 24h suivant la demande
- En période de tension pour les entrées du matin
- En période de crise avancée, une capacité est disponible dès que non occupée, même réservée

La capacité prévisionnelle (réservés et sortants à J et J+1) est à renseigner au quotidien
Des précisions peuvent être apportées dans la partie « Notes »

1. Modalités de saisie en temps normal

La saisie se fait au fil de l'eau en priorité. Les créneaux suivants sont à respecter à minima :



* Unités de réanimation, de soins intensifs, de surveillance continue à orientation médicale ou chirurgicale, spécialisées, non spécialisées, toute âge.

2. Modalités de saisie en cas de Plan de mobilisation interne (Tension) - niveau 1

Le Plan de mobilisation interne (Tension) est déclaré par le directeur de l'établissement ou son représentant

La saisie se fait au fil de l'eau en priorité. Les créneaux suivants sont à respecter à minima :



3. Modalités de saisie en cas de Plan blanc - niveau 2

La saisie se fait à la demande des tutelles selon les modalités et créneaux précisés dans la demande